

## ISMP Canada

L'Institut pour la sécurité des médicaments aux patients du Canada  
Un partenaire clé du Système canadien de déclaration et de prévention des incidents médicamenteux (SCDPIM)

Formation à l'appui de la déclaration obligatoire des RIM/IIM (Loi de Vanessa)



Le 25 février 2019

### **Formation à l'appui de la déclaration obligatoire des RIM/IIM (Loi de Vanessa)**

#### ***Une occasion de participer à un projet pilote***

Vous êtes invité à participer à un projet pilote unique qui fournira des éléments de formation à l'appui de la Loi visant à protéger les Canadiens contre les drogues dangereuses, également appelée **Loi de Vanessa**.

La loi de Vanessa a été promulguée pour permettre aux Canadiens d'identifier rapidement les problèmes liés à la sécurité des médicaments et d'améliorer le partage d'informations sur la sécurité avec les décideurs. La loi de Vanessa contient une disposition prévoyant la déclaration obligatoire par les hôpitaux des réactions indésirables à un médicament (RIM) graves et des incidents relatifs aux instruments médicaux (IIM). Cette exigence entrera en vigueur plus tard cette année.

Une approche basée sur la formation a pour objectif de fournir des contenus essentiels sur la déclaration des RIM/IIM pouvant être utilisés par les professionnels de la santé, les patients et leurs familles, les établissements de soins de santé et les prestataires de services de formation individuelle. Ces contenus de formation peuvent vous servir de "modules essentiels" que vous pourrez intégrer à la formation des nouveaux employés et à d'autres activités d'apprentissage.

#### **Quand est-ce que le projet pilote commence?**

L'approche basée sur la formation est un projet pilote qui démarre à la **mi-mars**. Elle durera deux semaines et prendra de 2 à 3 heures.

#### **Comment fonctionne l'approche basée sur la formation?**

Les réactions indésirables à un médicament et les incidents relatifs aux instruments médicaux se produisent dans les hôpitaux, notamment dans les services d'urgence, à l'échelle du pays, mais sont très sous-déclarés.

L'Institut pour la sécurité des médicaments aux patients du Canada (**ISMP Canada**), l'Organisation de normes en santé (**HSO**) et l'Institut canadien pour la sécurité des patients (**ICSP**) travaillent en partenariat afin d'aider Santé Canada à sensibiliser, former et obtenir de la rétroaction concernant la déclaration obligatoire.

En pratique, voici le fonctionnement prévu de l'approche de formation:

- Les hôpitaux peuvent inclure l'ensemble ou une partie du contenu éducatif de base dans leurs programmes d'orientation.
- Les enseignants peuvent utiliser le contenu pour donner des présentations ou l'intégrer au programme d'études.
- Les associations professionnelles, les collèges et les sociétés peuvent se servir des contenus pour créer des cours approuvés ou des programmes de certification pour la formation continue.
- Les organismes de patients et de consommateurs peuvent utiliser les contenus pour accroître la sensibilisation et les connaissances de leurs membres.

### **Voici comment vous et vos membres pouvez nous aider**

Le projet pilote prévoit la mise à l'épreuve du matériel didactique avant le lancement du programme en juillet 2019.

**Nous aimerions connaître les opinions des hôpitaux, des prestataires de soins de santé, des éducateurs, des patients et des familles au sujet de la pertinence des contenus et savoir s'ils estiment que des informations supplémentaires sont nécessaires.**

Votre participation—et celle de vos membres et de votre personnel—à cette phase pilote du projet est essentielle et grandement appréciée.

**Veillez contacter [info@ismp-canada.org](mailto:info@ismp-canada.org) d'ici le 8 mars. L'équipe du projet vous donnera accès aux modules de formation et vous fournira des précisions sur la manière de nous faire part de vos commentaires.**

Merci infiniment de soutenir cette initiative importante.



Carolyn Hoffman  
President and CEO  
ISMP Canada



Leslee Thompson  
CEO  
HSO



Chris Power  
CEO  
CPSI

### **À propos des participants au partenariat de coentreprise**

L'[Institut pour la sécurité des médicaments aux patients du Canada](http://www.ismp-canada.org) (ISMP Canada) est un organisme national indépendant à but non lucratif engagé à la promotion de l'utilisation sécuritaire des médicaments dans tous les milieux de soins de santé. Pour en savoir davantage sur le travail de l'ISMP Canada auprès des Canadiens visant à prévenir les incidents médicamenteux, visitez [www.ismp-canada.org](http://www.ismp-canada.org) et <http://www.medicamentssecuritaires.ca>, un site destiné aux consommateurs.

[Health Standards Organization](http://www.hso.ca) (HSO) développe des normes, des programmes d'évaluation et des méthodologies permettant à des prestataires de services sociaux et de soins de santé à travers le monde d'améliorer la qualité des soins tout en restant axés sur ce qu'ils font de mieux: sauver et

améliorer des vies.

L'[Institut canadien pour la sécurité des patients](#) (ICSP) est un organisme à but non lucratif qui vise à sensibiliser et à favoriser la mise en œuvre d'idées et de meilleures pratiques dans le but de réussir à transformer et à améliorer la sécurité des patients. Financé par Santé Canada, l'ICSP est inspiré par la volonté de combler l'écart entre les soins de santé que nous avons et ceux que nous méritons.